



**Communiqué de presse**  
**de l'Association Française de Science Politique (AFSP)**  
**du 10 juin 2026**

**L'université : un espace académique, pas une arène partisane.**  
**Pour des débats exigeants, pluralistes et apaisés**

La mort de Quentin D. en marge d'une conférence organisée à Sciences Po Lyon a relancé le débat sur l'accueil des conférences de personnalités politiques dans les établissements universitaires. La responsabilité de l'établissement ne saurait être ici mise en cause et ce tragique événement ne doit pas servir de prétexte à entraver la liberté des universités d'inviter des élu-e-s, des responsables politiques ou des personnalités intellectuelles engagées, dans le respect des règles et des principes du débat démocratique.

Les départements de science politique et les IEP sont particulièrement concernés par l'organisation de ce type de manifestation. Dans la très grande majorité des cas, ces invitations n'entraînent aucun incident et se déroulent dans le respect du pluralisme et du débat contradictoire. Les séquences électorales donnent ainsi régulièrement lieu à des manifestations où les candidats et candidates ont pu, sous l'égide d'un-e universitaire, débattre de leur programme devant la communauté académique. Malheureusement, depuis quelques temps, la polarisation des affrontements politiques conduit à des incidents. Certains sont rendus publics, d'autres provoquent parfois de graves tensions à l'intérieur de nos établissements. Ils se règlent le plus souvent par le dialogue.

La multiplication de ces incidents doit cependant nous inviter à réfléchir à la manière dont nous souhaitons contribuer à l'organisation du débat public dans les meilleures conditions possibles. Dans un contexte où certaines forces politiques cherchent à déstabiliser l'université comme lieu de production d'un savoir critique et comme porteuse de valeurs démocratiques, nous avons tout intérêt à fixer nos propres règles avant qu'elles ne nous soient imposées de l'extérieur. La garantie de la liberté d'expression et des libertés académiques qui sont aujourd'hui sans cesse menacées est à ce prix.

Nous proposons cinq lignes directrices destinées à fixer le cadre de l'invitation de personnalités politiques dans les enceintes académiques :

1. Il s'agit de rappeler que les étudiant-e-s et les collègues doivent conserver leur droit de proposer d'inviter qui ils et elles souhaitent, conformément au Code de l'éducation et à la jurisprudence du Conseil d'État. Ces propositions d'invitation doivent faire l'objet d'une discussion collective sur leur opportunité au sein de l'établissement, mais là encore dans le respect du débat et du pluralisme. Associer à ce stade les enseignant-e-s, les chercheur-e-s et les étudiant-e-s est une nécessité absolue.
2. L'invitation de personnalités politiques doit se faire dans des formats adaptés aux exigences académiques. Il convient d'exclure explicitement les formats assimilables à des meetings. Les règles du jeu – temps de parole, questions du public, absence de slogans ou de distribution de matériel militant – doivent être établies à l'avance. Les interventions doivent être préparées par les membres de la communauté universitaire (étudiant-e-s et enseignant-e-s-chercheur-e-s) et être animées par des enseignants-chercheurs dont la mission est de cadrer l'échange, de rappeler les faits établis et d'exiger des arguments étayés. La présence d'un contradicteur académique doit permettre de dépasser la simple exposition de positions.

3. Ces événements devront s'inscrire, dans la mesure du possible, dans une démarche pédagogique. L'invitation d'un-e responsable politique pourra s'accompagner d'un travail contextualisé : lectures, mise en perspective théorique, analyse critique des programmes ou des politiques publiques concernées ou encore restitution critique après l'événement.

4. Les établissements doivent respecter et garantir le pluralisme : on ne peut exclure *a priori* du débat les membres des forces politiques représentées au Parlement. Toute invitation devra s'inscrire dans une programmation pluraliste. Si un-e responsable d'un courant politique est invité-e, d'autres sensibilités doivent pouvoir être représentées dans un calendrier raisonnable. Le pluralisme n'est pas une simple juxtaposition ; il est une condition de crédibilité académique.

5. En revanche, il est exclu de donner la parole à des personnalités qui auraient été condamnées par la justice pour des faits de harcèlement, de discriminations – liées au genre, à l'orientation sexuelle, à la religion, à l'âge, au handicap, nationalité ou toute autre caractéristique –, d'incitation à la haine ou d'appel à la violence. Il est de même exclu d'accueillir dans l'espace académique des personnalités qui remettent explicitement en cause les règles de la démarche scientifique, certains faits scientifiquement établis ou les libertés académiques. Plus spécifiquement, un établissement pourra refuser d'accueillir un ou une intervenant-e qui aurait, d'une manière ou d'une autre, porté atteinte à la réputation de l'établissement ou de l'un de ses personnels.

Afin que l'Université demeure un lieu favorisant la culture du débat fondée sur la rigueur scientifique, le pluralisme et le respect mutuel, l'AFSP entend convaincre les universités et les IEP – qui ont un rôle particulier à jouer dans la structuration de débats exigeants – à inscrire ces principes collectifs dans leurs textes de référence et de fonctionnement.

*Paris, le 10 juin 2026.*